



Droit de visite et d'hébergement.... besoin d'aide

Par **themisia**, le **29/09/2013** à **21:39**

Bonsoir à tous,

J'aurais grand besoin que vous me donniez votre sentiment à la lecture de l'extrait de jugement suivant : "le droit de visite et d'hébergement s'exercera les fins de semaines impaires du vendredi 18h au dimanche 18h, étant précisé que si le cinquième samedi d'un mois est suivi du premier dimanche du mois suivant, cette fin de semaine sera considérée comme la première du mois en cours ".

Pour moi, il était évident qu'il s'agissait d'un fonctionnement au mois (1er, 3ème, 5ème week-end de chaque mois), mais je me demande maintenant s'il ne s'agit pas de l'alternance du calendrier. Qu'en pensez-vous ?

Je vous remercie par avance.